

Le, 20 Janvier 1969

A MM. LES CONCESSIONNAIRES

16-TT

**SOCIETE ANONYME
AUTOMOBILES CITROEN
117 à 167, Quai André Citroën
PARIS XVè
Capital : 737.000.000 F.
METHODES REPARATIONS**

CONFIDENTIELLE
(Droits de reproduction réservés)

NOTE D'INFORMATION N° 123

VÉHICULES TOUS TYPES

ÉLECTRICITE

Equipement avec alternateur

Sur certains véhicules équipés d'un alternateur, lorsque le moteur tourne à un régime légèrement supérieur à celui du ralenti, il se produit un « léger papillotement » des veilleuses ou des lampes de plafonnier. Il disparaît dès que le moteur tourne à un régime plus élevé.

Ce phénomène est dû au principe du système de régulation et ne doit pas donner lieu à intervention.